

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 janvier 2003  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 9 janvier 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement libanais demande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui prend fin le 31 janvier 2003, pour une nouvelle période de six mois, conformément aux dispositions des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 19 mars 1978. Le Gouvernement libanais estime que cette mesure est nécessaire si l'on veut que la Force s'acquitte de la mission dont elle a été chargée, comme vous l'affirmez vous-même dans les conclusions judicieuses qui figurent dans vos rapports au Conseil de sécurité lorsque vous indiquez qu'un important objectif de la mission de la FINUL n'a pas encore été atteint, à savoir le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région. La demande du Gouvernement libanais est devenue plus pressante en raison des graves violations et provocations auxquelles Israël se livre quotidiennement sur terre, sur mer et dans les airs, et par lesquelles il porte continuellement atteinte à la souveraineté du Liban et viole de manière patente la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Liban réaffirme qu'il faut maintenir la présence de la FINUL conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978), notamment en raison de la situation qui règne dans la région et qui s'est aggravée au point de devenir extrêmement dangereuse. En prorogeant le mandat de la Force, la communauté internationale confirmerait l'engagement qu'elle a pris de restaurer la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire, comme prévu par les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), et soulignerait la grande importance que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions successives, accorde à l'intégrité territoriale du Liban, à sa souveraineté et à son indépendance politique dans ses frontières internationalement reconnues.

Le Liban se félicite de la contribution permanente que la FINUL apporte aux opérations de déminage, ainsi que des efforts déployés par les pays contributeurs dans ce domaine. Le Liban demande au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour l'amener à remettre des cartes et des documents supplémentaires indiquant l'emplacement des mines abandonnées par les forces israéliennes d'occupation sur le territoire libanais, ce qui permettrait aux agents des Nations Unies de trouver un plus grand nombre de mines. Outre le fait qu'elles continuent de faire des morts et de blesser des civils libanais, ces mines limitent les activités et la liberté de circuler de la population locale et de la FINUL et font courir un danger mortel aux membres de la Force et aux personnes participant aux opérations de



déminage. Le Liban demande également au Conseil de sécurité d'oeuvrer pour faire libérer les Libanais qui sont détenus illégalement et depuis de longues années dans les prisons israéliennes, en violation flagrante de la Convention de Genève de 1949 et des deux Protocoles additionnels y relatifs.

Le Liban réaffirme son attachement au processus de paix au Moyen-Orient, dont le but est d'instaurer dans la région une paix juste et globale fondée sur les résolutions de l'ONU, les principes arrêtés à la Conférence de Madrid, et l'initiative de paix arabe intégrée, qui a été adoptée à l'unanimité au Sommet de Beyrouth le 28 mars 2002 et qu'Israël a rejetée en poursuivant l'envahissement de la Cisjordanie.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom du Gouvernement libanais, les efforts consentis par les dirigeants et les membres de la FINUL et pour rendre hommage aux pays qui apportent leur contribution à la Force, sous forme d'efforts et de sacrifices, afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission.

Enfin, le Gouvernement libanais vous remercie des efforts inlassables que vous déployez pour renforcer le rôle de la FINUL dans le sud du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Houssam **Assad Diab**

---